DOSSIER DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT
CNFPT / VILLE DE DRAGUIGNAN / INSPECTEUR D'ACADEMIE DU VAR

COFORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES (ATSEM) ET DES PROFESSEURS DES ECOLES

(Professionnels intervenant auprès d'enfants scolarisés de moins de 6 ans)

20 juillet 2021

Draguignan

Contact :
CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale)
Délégation Provence-Alpes-Côte d'Azur

Rachel MASSON
Chargée de communication
rachel.masson@cnfpt.fr
Tel : 04.94.08.96.12

Décret du 29 juin 2020
relatif aux modules communs de formation continue des professionnels intervenants auprès des enfants scolarisés de moins de 6 ans

1/ Contexte

Publication de la loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance dite « loi BLANQUER ».

Orientations de la loi

- Obligation de scolarisation dès 3 ans
- Obligation de formation jusqu'à 18 ans
- Contrôle de la scolarisation
- L'école inclusive
- Le harcèlement scolaire
- Le développement durable
- Les métiers du professorat
- Les co-formations ATSEM / Professeurs des écoles

Publication du décret d'application relatif aux ATSEM le 29 juin 2020

Publics cibles : enfants de 3 à 6 ans en temps scolaire.

- Les 3 niveaux des écoles maternelles
- Le 1er niveau CP des écoles primaires

Professionnels : ATSEM et professeurs des écoles (sont exclus les animateurs)

2/ Les enjeux du décret

Pas de caractère « obligatoire » mais une visée qualitative.

- Volonté d'agir sur le renforcement de la qualité de l'accueil et de l'accompagnement de l'élève, en lien avec la famille ou les responsables de l'enfant.

- Met l'enfant et le lien avec sa famille au centre.

- Présuppose d'identifier un projet éducatif au sein de l'école sur un ou des axes de formation communes aux professionnels visés par le décret.

Modalités :

Co construction d'actions communes de formation pour les agents de l'Education Nationale et les agents territoriaux dans le cadre de la formation continue.

Proposition de signature de convention locale tripartite entre : les services déconcentrés du ministère de l'Education Nationale (via l'Inspecteur Académique), le CNFPT (le Directeur de la Délégation régionale), la ou les collectivités territoriales concernées.

3/ Structuration pédagogique des formations

5 thématiques autour du PROFESSIONNEL :

- vis-à-vis de l'enfant ;
- vis-à-vis de la famille ou des responsables de l'enfant
- vis-à-vis de l'enfant ayant un besoin éducatif particulier
- au sein de l'équipe pédagogique et éducative
- ses responsabilités, ses devoirs, face à la prévention et à la protection de l'enfance en danger

Contenu pédagogique des formations

- Le dialogue au sein de l'équipe pédagogique et éducative ;
- La connaissance des missions et l'analyse des pratiques respectives des professionnels intervenant auprès des enfants scolarisés de moins de six ans ;
- Les domaines communs d'intervention ;
- Le partenariat et la coopération dans le domaine de l'assistance pédagogique et éducative ;
- Les pratiques professionnelles prenant en compte la réalité du cadre d'exercice dans la perspective d'améliorer la qualité du service rendu aux élèves et aux familles.

Le partenariat
CNFPT / Ville de Draguignan / Inspecteur d'académie du Var

Cette convention tripartite est signée, le jeudi 20 juillet, par :

- le directeur régional du Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), Monsieur Laurent Basso,
- le directeur académique de l'Éducation nationale, Monsieur Olivier Millangue,
- Richard Strambio, maire de Draguignan, président de Dracénie Provence Verdon agglomération et conseiller régional

Objectif de ce partenariat :

Le CNFPT, l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (IA-DASEN) du Var et La ville de DRAGUIGNAN ont décidé de coopérer **afin de développer et de mettre en œuvre des formations au profit des professionnels intervenant auprès d'enfants scolarisés de moins de six ans, conformément au Décret du 29 juin 2020.**

Le CNFPT est un établissement public administratif au service des collectivités territoriales et de leurs agents (1 876 000 emplois répartis sur 233 métiers). Il est chargé de la formation et de la professionnalisation des personnels des collectivités territoriales et développe une offre de services à dimension nationale afin d'accompagner les collectivités territoriales et leurs agents, sur deux axes :

- Sur l'ensemble des champs d'intervention et politiques publiques potentiellement concernés et relevant de leurs compétences (Education - Jeunesse, …),
- Dans leur rôle d'employeur et / ou de professionnels territoriaux œuvrant au sein d'une organisation de travail (dimensions managériales et ressources humaines).

Au sein de l'académie de Nice, l'IA-DASEN du Var a autorité sur 309 écoles publiques accueillant des élèves du niveau préélémentaire, 220 écoles maternelles et 89 écoles primaires. Ces écoles relèvent de 139 communes. Il a en charge la formation continue des 5 000 professeurs des écoles du département du Var, dans le cadre du plan académique de formation.

La ville de DRAGUIGNAN est composée de 9 écoles maternelles, 9 écoles élémentaires et 5 écoles primaires. Le personnel ayant les fonctions d'agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM) représente 62 personnels de la collectivité territoriale.

Rappel : le décret du 1er mars 2018 redéfinit le cadre des missions des ATSEM

Il précise notamment leur appartenance à la communauté éducative. Les principales missions des ATSEM sont l'assistance à l'accueil et l'hygiène des enfants des classes maternelles ou enfantines, la préparation et la mise en état de propreté des locaux et du matériel pédagogique ainsi que **l'aide à la mise en œuvre des activités pédagogiques prévues par les enseignants et sous la responsabilité de ces derniers.**

Les formations ATSEM / Professeurs des écoles

Il s'agit de 2 journées de formation (soit 12 heures de formation) pour l'année scolaire 2021 – 2022 et de 2 journées de formation pour l'année scolaire 2022 – 2023, qui se tiendront à Draguignan.

Elles permettront de former :

- 60 stagiaires (30 ATSEM et 30 professeurs des écoles) sur l'année scolaire 2021/2022
- 60 stagiaires (30 ATSEM et 30 professeurs des écoles) sur l'année scolaire 2022/2023

Les objectifs :

- Contribuer conjointement à l'action éducative,
- Inscrire ses missions propres dans la communauté éducative,
- Connaitre l'enfant et ses processus d'apprentissage,
- Prendre en compte la diversité des enfants.

Les thématiques qui seront abordées en formation :

- Le professionnel vis-à-vis de l'enfant
- Le professionnel vis-à-vis de la famille ou des responsables de l'enfant
- Le professionnel vis-à-vis de l'enfant ayant un besoin éducatif particulier
- Le professionnel au sein de l'équipe pédagogique et éducative
- Le professionnel, ses responsabilités, ses devoirs, face à la prévention et à la protection de l'enfance en danger
- Les missions de l'école maternelle d'aujourd'hui
- L'importance de la bienveillance et du respect des besoins et rythmes de chaque enfant
- La confiance et la continuité éducative
- L'importance du langage et de la langue
- Les modalités d'apprentissage spécifiques à l'école maternelle
- Une cotutelle à construire et à réguler
- La complexité du travail collaboratif
- Pour une collaboration harmonieuse et efficace

Autres actions de formation réalisées par le CNFPT, à destination des ATSEM de Draguignan :

Depuis 2019, une série de formations ont été organisées pour ce public :

- en 2019 : des modules de formation sur les bases du management, le passage du collègue au chef, l'entretien professionnel, les techniques de communication et la sensibilisation à la laïcité (8,5 jours de formation).
- en 2020 : un cursus complet de formation des ATSEM et une sensibilisation à la laïcité (3 jours de formation).
- en 2021 : une formation sur les interdits alimentaires et des actions transversales notamment sur la sensibilisation à la laïcité et l'égalité filles-garçons (15 jours de formation).

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et sa délégation régionale PACA

Le CNFPT, l'acteur principal de la formation professionnelle des agents des collectivités territoriales

Le CNFPT est un établissement public paritaire déconcentré dont les missions de formation et d'emploi concourent à **l'accompagnement des collectivités territoriales et de leurs agents dans leur mission de service public.** Il a trois missions principales : la formation, l'observation et l'organisation des concours des cadres d'emplois A+.

Le CNFPT définit l'orientation générale des formations ainsi que leurs programmes. Alors que les mutations institutionnelles, démocratiques, environnementales ou sanitaires se multiplient, le CNFPT est présent aux côtés des collectivités dans leur volonté d'adaptation et contribue à l'émergence des innovations.

Grâce aux délégations, il se trouve au plus proche des collectivités et de leurs besoins de formation et dans la transformation de la vie publique locale.
Il est constitué d'un siège national, de 18 délégations régionales de quatre instituts nationaux spécialisés d'études territoriales (INSET) et d'un institut national des études territoriales (INET).
Les délégations sont des structures déconcentrées du CNFPT qui mettent en œuvre les objectifs nationaux et les orientations pluriannuelles de formation de l'établissement. Elles assurent les relations institutionnelles avec les collectivités et les établissements publics et contribuent à la mise en œuvre du pilotage stratégique de notre établissement. À l'échelle de leur territoire, elles mettent en œuvre la déclinaison opérationnelle des orientations nationales et y animent l'action de l'établissement.

Le CNFPT développe une offre de services à dimension nationale afin d'accompagner les collectivités territoriales et leurs agents, sur deux axes :
- Sur l'ensemble des champs d'intervention et politiques publiques potentiellement concernés et relevant de leurs compétences (Education - Jeunesse, …),
- Dans leur rôle d'employeur et / ou de professionnels territoriaux œuvrant au sein d'une organisation de travail (dimensions managériales et ressources humaines).

Une nouvelle mission « apprentissage » pour le CNFPT
Le décret d'application sur l'apprentissage du 26 juin 2020 de la loi de transformation de la fonction publique, permet désormais au CNFPT d'accompagner les collectivités en prenant en charge 50 % des frais de formation des apprentis qu'elles emploient, dans la limite des coûts plafonds déterminés par France Compétences et le CNFPT.

La délégation PACA du CNFPT :

C'est

1 siège de délégation régionale et **7** antennes réparties sur tout le territoire

1 360 intervenants réguliers

La délégation PACA s'attache à former les

165 560 agents territoriaux des **1 411** collectivités et EPCI de PACA